

le monde des

artisans

janvier/février 2019 • 1,50 €

Bimestriel #128

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// GRAND-EST

MARNE

6 ACTUALITÉS
L'enjeu de l'accessibilité

18 PRATIQUE
Focus sur l'Artisanat
de demain

UN MÉTIER EN CONSTANTE ÉVOLUTION

DANS LA TÊTE D'UN TAXI P. 04



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat

MARNE

Comme des milliers d'entrepreneurs

BÉNÉFICIEZ DE LA GARANTIE SOCAMA POUR RÉALISER VOTRE PROJET PROFESSIONNEL*



UN PROJET



UNE BANQUE



UNE GARANTIE



La caution
des professionnels

En partenariat avec

**BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**



www.socama.com

www.bpalc.fr

*Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire et la Socama.

Socama Alsace Lorraine Champagne - Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par les dispositions du titre 1^{er} du livre V du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit, affiliée à BPCE et agréée collectivement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Siège social : 3 rue François de Curel 57000 METZ - 369 800 347 RCS Metz.

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Établissements de Crédit. Siège social : 3 rue François de Curel, 57000 Metz. 356.801.571 R.C.S. METZ. Société de courtage et d'intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS n° 07 005 127. Crédits photos : Fotolia.



© TIKPIXANTOINE NEVEL

CHÈRES ARTISANES, CHERS ARTISANS. La volonté partagée par nous tous, élus, est de rappeler que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne est celle de tous les territoires de la Marne, sans exclusive aucune. Ceci étant, nous devons être conscients que notre présence ainsi que son maintien sur les territoires de la Marne dépendent, avant tout, des décisions des pouvoirs publics nationaux. Pour être plus clair, je vais faire référence à deux lois en particulier : la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel et la loi dite Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, mieux connue sous le terme de loi Pacte. Tout d'abord, la loi sur la formation professionnelle. Cela se fera dans le cadre d'une politique dont les branches et les métiers auront la décision à leur portée pour insuffler un vrai changement et répondre aux besoins des entreprises afin de faire face à leurs besoins en ressources humaines, particulièrement par l'apprentissage et faire face à ce fléau qu'est le chômage de masse. L'autre évolution est le projet de loi Pacte qui inscrit la disparition de l'obligation du SPI ainsi que la création d'un CFE numérique, qui auront des impacts forts sur les projets et l'accompagnement des entreprises artisanales dans leur réussite, ainsi que des impacts existentiels sur l'organisation interne de nos institutions.

Nous sommes prêts et pleinement conscients qu'il est nécessaire que nous nous réformions en profondeur, c'est pour cela que nous avons choisi de nous structurer à l'échelon régional en créant « une » chambre de métiers et de l'artisanat de région. Celle du Grand-Est. Les choix qui seront faits dans les prochains mois en termes de structuration de notre future chambre de région, doivent être judicieusement étudiés pour générer une organisation à la fois souple, agile, efficace et productive. Je me dois tout de même de vous informer des choix que le bureau a pris. Celui de nous rapprocher et de produire avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne une offre de services partagée. Nous y travaillons depuis de nombreux mois, tant au niveau des services techniques qu'au niveau de nos élus.

Je ne peux passer sous silence l'impact que la crise des « gilets jaunes » a eu sur l'activité de nombreuses entreprises artisanales. Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner avec les services de l'État, afin de faire face aux éventuelles difficultés. Enfin, je tiens à vous souhaiter à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette année 2019, qui sera, je l'appelle de tous mes vœux, celle de la réussite, de la croissance et de la création d'emplois. Sincères salutations.

Michel Boulant

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.CM-REIMS.FR



@ARTISANAT51



CHAMBREMETIERS@CM-MARNE.FR



06



19



ACTUALITÉS 04

Conducteur de taxi :
un métier qui ne cesse d'évoluer
Accessibilité : il est encore temps
Effet notoire du CICE sur les prix
Semaine de l'apprentissage
dans l'artisanat
Ce qui a changé
au 1^{er} janvier 2019

ACTUALITÉS RÉGIONALES 14

L'artisanat du Grand-Est
Retour sur l'excellence artisanale
Taxe d'apprentissage : la collecte
est lancée !

PRATIQUE 18

Artisanat de demain :
une aide pour préparer l'avenir

16 ACTUALITÉS GRAND-EST L'excellence artisanale

Transmission : la CMA
peut vous accompagner
Comment se porte
votre entreprise ?

REGARDS 24

Métiers : menuisiers-agenceurs
et selliers-garnisseurs
Ephtée : déesse de la malle
L'expression d'une terre
Jean-Luc Chabanne : secrétaire
général du Coet-Mof

En couverture : un autre regard
sur le métier de conducteur de taxi.

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 19 pour les abonnés de la Marne. Il comporte un encart promotionnel de First Voyages France.

Le Monde des artisans n°128 – janvier/février 2019 – Édition de la Marne – Président du comité de rédaction des pages locales: Michel Boulant – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne – Éditeur délégué: Stéphane Schmitt – Rédaction: ATC, port.: 06 65 62 28 85, e-mail: lemondedesartisans@ groupe-atc.com – Ont collaboré à ce numéro: Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Mélanie Kochert, Samorya Wilson – Secrétariat de rédaction: Pixel6TM – Publicité: ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Thierry Jonquières, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail: thierry.jonquieres@wanadoo.fr et Cédric Jonquières, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail: cedic.jonquieres@orange.fr – Photographies: Pixel6TM – Crédit photos pages locales: CMA51 – Couverture: CMA51 – Promotion diffusion: Shirley Elter, Tél.: 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France: 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 euro. À l'étranger: nous consulter – Conception éditoriale et graphique: TEMA | presse, Tél. 03 87 69 18 01 – Fabrication: Pixel6TM (Tél. 03 87 69 18 18) – Éditeur: Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1 – PDC et directeur de la publication: François Grandidier – N° commission paritaire: 0321 T 86957 – ISSN: 1271-3074 – Dépôt légal: janvier 2019 – Impression: Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.

Origine géographique du papier: Espagne - Taux de fibres recyclées: 0,27% - Certification des fibres utilisées: PEFC - Au moins 1 des indicateurs environnementaux: Ptot 0,01 kg/tonne



Certifié PEFC
pefc-france.org



Chauffeur de taxi MYTHE ET RÉALITÉ

Profession réglementée, en constante évolution et aux multiples facettes, mais aussi profession décriée et finalement très mal connue. Nous avons voulu démêler le vrai du faux.

J'ai mon permis de conduire, je peux devenir chauffeur de taxi

FAUX

Pour pouvoir exercer la profession de conducteur de taxi, il faut être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par la Préfecture du département. Cette carte assure à votre clientèle que vous remplissez les prérequis obligatoires (validité du permis de conduire, honorabilité, aptitude médicale...). Et pour obtenir cette carte professionnelle, une seule solution: réussir l'examen de conducteur de taxi! Une épreuve d'admissibilité composée de 7 sous épreuves, de la réglementation à la sécurité routière, en passant par le français, l'anglais, ou la gestion d'entreprise. Et ensuite une épreuve d'admission, avec une mise en situation pratique! Bref un parcours qui assure la validation de vos aptitudes pour ce métier. Enfin, cette carte peut être retirée à son titulaire en cas de violation de la réglementation notamment.

Le taxi applique les tarifs qu'il veut

FAUX

Les tarifs sont réglementés et font l'objet d'un arrêté préfectoral qui fixe les tarifs maximums applicables.

Les taxis sont forcément artisans

FAUX

Un conducteur de taxi peut effectivement être artisan, travailler pour son propre compte, être propriétaire de son autorisation de stationnement. Mais un taxi peut également être salarié, ou encore locataire-gérant. Dans ce cas, il exploite ou loue une autorisation de stationnement qui ne lui appartient pas. On recense un bon nombre de postes de conducteur de taxi à pourvoir dans les entreprises de transport de personnes.

J'aime conduire, cela suffit pour que je choisisse le métier de taxi

VRAI & FAUX

VRAI et FAUX. La conduite reste l'activité principale d'un conducteur de taxi. Mais pour s'épanouir dans cette profession, c'est un peu plus complexe. C'est un métier qui nécessite de nombreuses qualités en plus des compétences professionnelles: patience, écoute, neutralité... Et de la disponibilité, de la mobilité...

Il n'y a pas d'âge pour devenir taxi

VRAI

Reconversion professionnelle, changement d'orientation, projet initial, toutes les situations sont possibles et la profession regorge de parcours antérieurs multiples et variés (à condition d'être titulaire du permis B hors période probatoire).

Tous les taxis travaillent de la même façon

VRAI & FAUX

Vrai, dans la mesure où ils doivent tous appliquer la même réglementation. Faux, car en fonction de leur zone géographique de rattachement, leur activité peut différer. Les zones rurales ont plus de besoin en transport de malades assis, les zones urbaines ont plus de besoin en transport d'affaire et touristique, en transport nocturne...

Je veux devenir conducteur de taxi, mais je ne sais pas comment faire.

FACILE

Je contacte la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne : Astrid Vivet (avivet@cm-marne.fr - 03 26 61 27 73).

Témoignages de taxis

Pourquoi avoir choisi ce métier ?

Loïc (32 ans, Châlons-en-Champagne, conducteur depuis 2 ans) :

« C'est une reconversion professionnelle suite à des problèmes de santé. Étant ancien ambulancier et ayant de gros problèmes de dos pour le portage, le métier de taxi m'a permis de continuer à pouvoir conduire et exercer ce que je faisais avant, avec pour avantage de mettre une autre activité que le médical à mon actif. »

Votre plus beau souvenir professionnel ?

Patricia (46 ans, Vatry, conductrice depuis 3 ans) :

« Dans le cadre d'une assistance, le transport d'une famille en panne sur l'autoroute en pleine canicule qui sortait de la maternité avec un bébé de cinq jours (le bébé était né en Bretagne pendant les vacances, la famille rentrait en Alsace). »

L'avenir de votre métier ?

G., 51 ans, Reims, conducteur de taxi depuis 21 ans : « La demande en transport de personnes existera toujours et ne pourra jamais être délocalisée, ce sont les modalités qui évoluent et qui évolueront encore. Il faudra s'adapter aux nouvelles exigences, mais toujours avec le sourire pour le client ! »



Un peu de vocabulaire

AUTORISATION DE STATIONNEMENT :

autorisation administrative, nominative et personnelle, qui accorde à son titulaire le droit d'arrêter son véhicule, de le stationner, ou de le faire circuler et d'attendre sa clientèle sur la voie publique. Elle est définie par une zone géographique précise. Par exemple, Reims, Sermaizelles-Bains, ou l'aéroport de Vatry. Elle est communément appelée « licence ». À ne pas confondre avec la carte professionnelle.

TAXIMÈTRE : appareil de mesure électronique installé dans les taxis, il sert à mesurer le montant à percevoir en fonction de la distance parcourue et du temps passé à l'intérieur du taxi. Il est contrôlé chaque année et mis à jour en fonction des changements de tarification prévus par arrêté préfectoral. C'est un équipement obligatoire du véhicule taxi, au même titre que le dispositif lumineux extérieur portant la mention taxi, la plaque extérieure indiquant le numéro d'autorisation de stationnement, l'imprimante et le terminal de paiement électronique.

UN PEU D'HISTOIRE ...

1563

une dizaine de carrosses à Paris faisaient office de précurseurs du transport public particulier de personnes.

1617

Louis XIII accorde la première autorisation d'exploitation de chaises à porteurs.

1657

Louis XIV accorde 600 autorisations de stationnement, avec les prémices de la réglementation en matière de carte professionnelle puisque l'honorabilité des cochers est vérifiée.

1667

le Parlement fixe les tarifs maximums applicables.

Au gré des siècles et des politiques, la réglementation de la profession se construit, fluctue, s'adapte, jamais très loin de l'Histoire de France et des Français, et ce jusqu'au 29 décembre 2016 et la loi Grandguillaume, dernier chapitre en date dans l'histoire de la réglementation de la profession.

ACCESSIBILITÉ : il est encore temps

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat peut accompagner les exploitants d'ERP.
Voici comment.



L'accessibilité est un sujet de discussion récurrent pour les exploitants d'établissements recevant du public (ERP). Pour mémoire, chaque exploitant devait déposer un dossier faisant état de son établissement auprès de sa commune au plus tard le 27 septembre 2015. Au-delà, il s'exposait à des sanctions financières allant de 1 500 euros à 45 000 euros. Les avis sont partagés sur le sujet : certains exploitants s'inquiètent, d'autres s'en désintéressent. Parfois, même, c'est un manque d'informations sur les normes et sur les formalités à effectuer qui les stoppent dans leurs démarches. L'administration a commencé à envoyer des courriers

de rappel à l'ordre aux artisans qui ne se seraient pas encore manifestés sur l'accessibilité de leur établissement afin de leur accorder un dernier délai de six mois pour régulariser leur situation. Ensuite, ce sera le risque d'amende.

Le recours à une sanction financière pour les entreprises hors délai va entraîner une forte demande de « diagnostics accessibilité » de la part des retardataires. C'est pourquoi la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne a mis en place deux diagnostics pour l'accessibilité :

→ le diagnostic complet, avec accompagnement (200 euros pour les artisans) : il comprend un premier

rendez-vous sur place, un diagnostic de tout l'établissement, des préconisations techniques, un rendu sur place et un accompagnement dans les démarches administratives.

→ le diagnostic accéléré, purement technique (50 euros pour les artisans) : il comprend un rendez-vous sur place, un diagnostic de deux points essentiels de l'établissement (entrée et comptoir), des préconisations techniques et un renvoi par mail.

VOTRE CONTACT À LA CMA

i Aurélien Pétit
03 26 40 22 59
aurelien.petit@cm-marne.fr



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus
de 60 ans MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi





EUROPE

SME United: nouveau nom, nouvelle ambition

L'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (UEAPME), organisation européenne représentant les artisans et les PME, a officialisé son changement de nom en SME United et dévoilé son nouveau logo à l'issue de son assemblée générale en fin d'année. Un changement destiné à porter plus fort la voix des artisans et des PME auprès des institutions et des partenaires européens. SME United a également présenté son mémorandum pour les élections européennes de 2019 afin de placer dès maintenant les intérêts des artisans et des PME au cœur du débat électoral.

smeunited.eu

ANTI-GASPI

Doggy bags : des clients bientôt plus en reste

À partir du 1^{er} juillet 2021, les restaurateurs et les débitants de boissons devront mettre à disposition de leurs clients consommant sur place des doggy bags, soit des contenants réutilisables ou recyclables, afin qu'ils puissent emporter les restes de leurs commandes. Cette disposition est issue de la loi « Alimentation »* du 1^{er} novembre 2018 qui contient des mesures destinées à lutter contre le gaspillage alimentaire. À noter qu'elle ne concerne pas les offres à volonté et les boissons consignées.

* Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (art. 62).

Effet notoire du CICE sur les prix

ÉTUDE. L'édition 2018 des « Entreprises en France » publiée chaque année par l'Insee* a révélé un lien entre CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et baisse des prix pratiqués par les entreprises à leurs clients.

Sophie de Courtivron



Selon Milena Suarez Castillo, chargée d'études à la division marchés et entreprises de l'Insee, « les effets sur les prix sont significatifs dans les secteurs où la part des coûts de production impactée par le CICE est la plus importante** : services administratifs et de soutien aux entreprises (intérim, sécurité, nettoyage des bâtiments...), transport et entreposage, construction spécialisée (plomberie, peinture, électricité...) ».

Une partie des bénéficiaires du CICE a aussi pu se répercuter sur les prix pratiqués par les entreprises clientes entre elles. Depuis le 1^{er} janvier 2019, c'en est toutefois fini du CICE, mis en place en 2013 pour créer de l'emploi et alléger le coût du travail pour les employeurs : il est remplacé par une baisse de charges (voir encadré ci-dessous). Les entreprises auront jusqu'à fin 2021 pour utiliser leur reliquat de créances d'impôt sur les sociétés (IS) acquises via ce dispositif.

* Collection Insee Références.

** Secteurs où il y a beaucoup de main-d'œuvre peu qualifiée (assiette du CICE constituée par les salaires ne dépassant pas 2,5 fois le Smic).

www.insee.fr > L'Insee et la statistique publique

UNE TRANSFORMATION PEU EFFICACE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CICE est transformé en un allègement de cotisations d'assurance maladie de 6 points pour les rémunérations allant jusqu'à 2,5 Smic. L'iFRAP* a évalué l'impact de ce changement et avance la création de 30 000 à 50 000 emplois supplémentaires. Une efficacité jugée faible par le groupe de réflexion, notamment parce que les entreprises, payant moins de cotisations, vont voir leurs bénéficiaires et donc leur IS augmenter... L'iFRAP salue cependant la simplification de cette réforme.

* Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques.

QUAND
VOUS REFERMEZ
UN 
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX,
MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES
PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE
PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE
UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.

CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

+ Salon du travail et de la mobilité professionnelle

Du 17 au 18 janvier

📍 Grande Halle de la Villette

Une gamme complète de solutions destinées à ceux qui veulent anticiper les évolutions économiques ou les mutations de leur métier, trouver un emploi, créer ou reprendre une entreprise, ou encore changer de secteur, de région ou de pays.

www.salondutravail.fr

📍 salondutravail

📍 @SDT2018

+ Maison & Objet

Du 18 au 22 janvier

📍 Paris Nord Villepinte

Rendez-vous international des professionnels de l'art de vivre, ce Salon regroupe une offre riche en décoration, design, meubles, accessoires, textile, fragrances, univers de l'enfant, arts de la table... 90 000 visiteurs y sont attendus.

www.maison-objet.com

📍 Maison & Objet

📍 @MaisonObjet

+ Sirha

Du 26 au 30 janvier

📍 Eurexpo Lyon

Ce rendez-vous mondial de l'hôtellerie et de la restauration fédère métiers, filières, entreprises de toutes tailles, fabricants et distributeurs. 3000 exposants et marques, 21 concours pour tous les métiers et 5 scènes d'animations composent l'événement.

sirha.com

📍 sirhalyon

📍 @sirha_lyon



© INDUSTRIEBLICK

CÉLÉBRONS le(s) bon(s) moment(s)!

SEMAINE DE L'APPRENTISSAGE DANS L'ARTISANAT.

Du 1^{er} au 8 février prochain, grande première pour le réseau des CMA qui organise, avec le soutien du ministère du Travail, la première édition d'un événement d'envergure consacré à l'apprentissage.

Jours dédiés, quinzaines exceptionnelles, mois spécifiques... Les événements se succèdent mais aucun ne ressemble à celui que lance le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), du 1^{er} au 8 février! La semaine entière sera dédiée à l'un des thèmes forts de la mandature actuelle, un cheval de bataille qui fait justement l'objet d'une grande réforme en cours: l'apprentissage, plus spécifiquement dans l'artisanat. Une occasion de mettre en lumière l'action des CMA en faveur de cette voie de formation et de promouvoir ses atouts, tant auprès des jeunes que des chefs d'entreprise, alors en plein recrutement pour la rentrée 2019-2020. L'apprentissage est un maillon essentiel de l'artisanat. C'est par ce biais que les 112 CFA du réseau permettent aux apprentis d'acquérir un savoir-faire et aux chefs d'entreprise d'avoir l'assurance de collaborateurs qualifiés: un pari gagnant-gagnant auquel « c'est toujours le bon moment » d'avoir recours, selon le slogan lancé pour l'événement.

i Retrouvez les manifestations organisées autour de chez vous en suivant #LeBonMoment sur les réseaux sociaux.

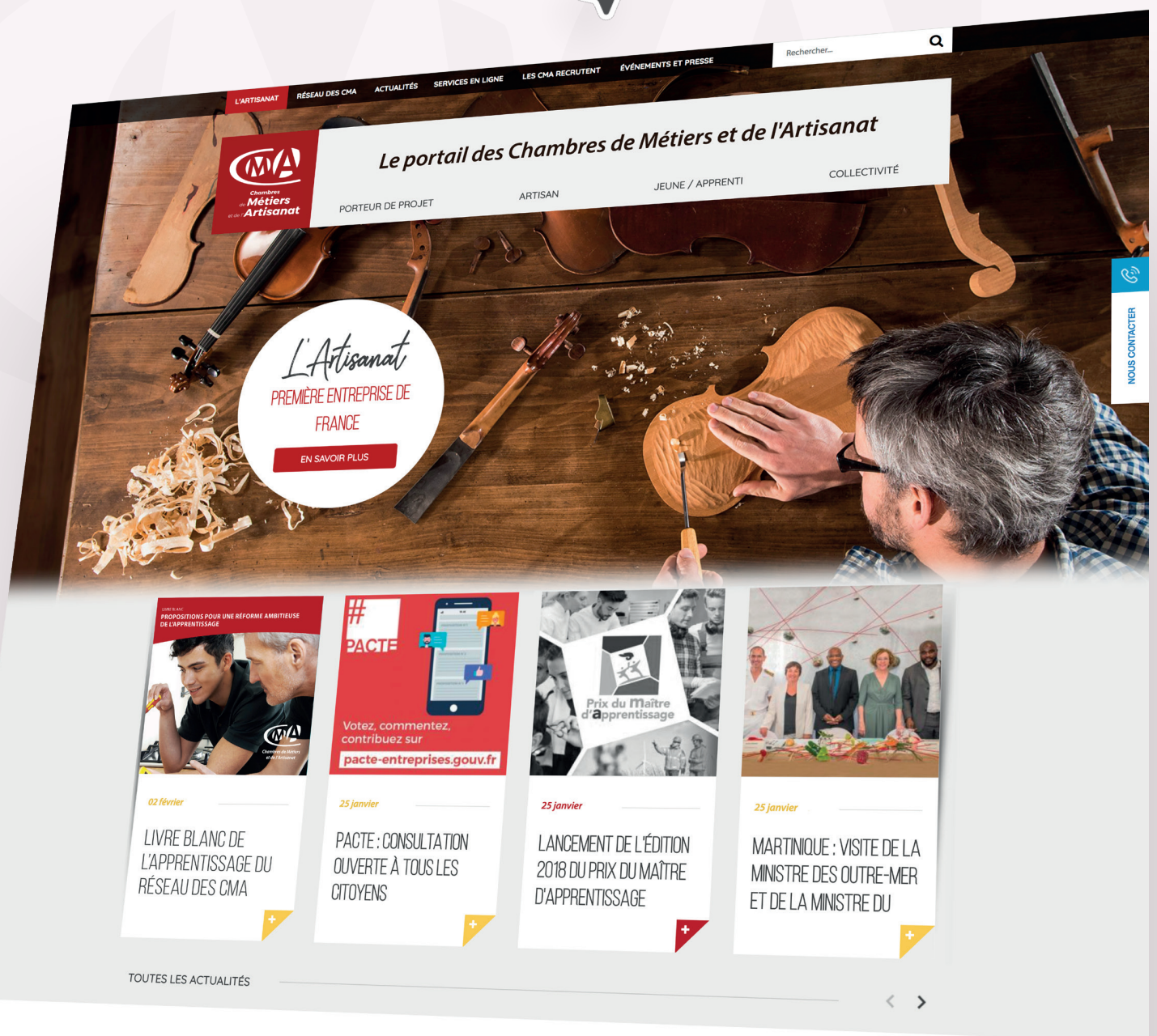


MÉTIER D'ART, SIGNATURES DES TERRITOIRES

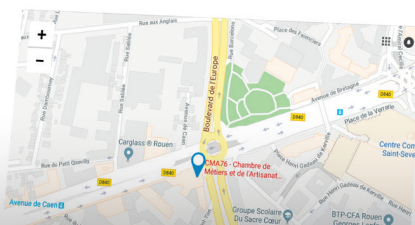
JEMA. Vite, vite! Il vous reste encore quelques jours pour participer à la 13^e édition des Journées européennes des métiers d'art (Jema), qui auront lieu cette année du 1^{er} au 7 avril. En ouvrant vos ateliers, en intégrant une manifestation commune originale..., devenez l'ambassadeur de votre métier et de votre talent singulier durant cette semaine dédiée à la découverte et au partage. L'Institut national des métiers d'art (Inma), qui porte cet événement, a à cœur, en 2019, de mettre en valeur l'excellence des filières et des régions, des programmations et des personnalités engagées, autour du thème « Métiers d'art, signatures des territoires ». Objectif: défendre la qualité, le juste temps, la création, les prix et le caractère professionnel de ces activités. **Dépôt des candidatures: jusqu'au 31 janvier.**

www.journeesdesmetiersd'art.fr 📍 Journées Européennes des Métiers d'Art 📍 @JEdMAofficiel +

Pour accéder à **l'ensemble des services d'accompagnement des CMA**, rendez-vous sur **Artisanat.fr** >



CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT
DE LA SEINE-MARITIME
136 BOULEVARD DE L'EUROPE
76043 ROUEN
TÉLÉPHONE : 02 32 18 23 23
FAX : 02 32 18 23 00
PRÉSIDENT : CHRISTOPHE DORE



CHAQUE ANNÉE DANS LES CMA

+1M
PERSONNES REÇUES

140 000

CMA
Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

Avec le réseau des CMA,
l'artisanat a de l'avenir

Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2019

BILAN. À nouvelle année, nouveau cap... Petit tour d'horizon (non exhaustif) des réformes légales et fiscales qui impactent les artisans en ce début d'année*.

+ Loi « Avenir professionnel »

Les 25 à 30 décrets du texte de loi ont été publiés au 31 décembre 2018. Les mesures prévues au 1^{er} janvier 2019 (et le modèle dessiné pour 2020) sont donc entrées en vigueur : CPF en euros, temps de travail des apprentis...

+ Hausse du Smic

Le Smic horaire brut passe de 9,88 à plus de 10,03 €. Le Smic mensuel de 1 498,47 à 1 521,22 € pour un temps plein, soit une hausse de 22,75 €.

+ Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR)

Le prélèvement à la source de l'IR devient obligatoire pour tous les contribuables. L'employeur devient collecteur de l'IR, qu'il reverse chaque mois directement à l'administration fiscale. Un numéro de téléphone non surtaxé entre en service: 0809401401.

+ Suppression du CICE

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est transformé en allègement pérenne de cotisations d'assurance maladie de 6 points pour les rémunérations allant jusqu'à 2,5 Smic.

MESURES EXCEPTIONNELLES

Le 10 décembre dernier, Emmanuel Macron a annoncé des mesures de soutien au pouvoir d'achat. Les dates précises de mise en application ne sont pas encore connues.

- Travailleurs aux Smic: hausse de la prime d'activité, soit 100 € de plus par mois.
- Défiscalisation de la prime de fin d'année.
- Heures supplémentaires: défiscalisation et exonération de cotisations sociales.
- Annulation de la hausse de la CSG, pour les pensions de retraite inférieures à 2 000 € par mois.

L'entreprise détenant des créances de CICE pourra les utiliser dans les trois ans après leur création. Elle pourra demander le remboursement de la fraction non utilisée à l'expiration de ce délai. L'extension de l'allègement de charges à la cotisation d'assurance chômage est, elle, reportée au 1^{er} octobre 2019.

+ Suppression du CITS

Le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) est lui aussi supprimé au profit d'un allègement de charges.

+ Prévention des risques professionnels

Les entreprises d'au moins 50 salariés doivent négocier un accord de prévention des risques professionnels lorsque certains salariés sont exposés à un facteur de risques professionnels (art. L. 4162-1 du Code du travail).

+ Année blanche pour les nouveaux entrepreneurs

Le dispositif d'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) s'élargit à tous les nouveaux entrepreneurs. Est exonérée de cotisations sociales toute personne qui crée ou reprend une activité professionnelle, ou qui entreprend l'exercice d'une autre profession non salariée (soit à titre indépendant, soit sous forme de société).

* Cet article est en partie basé sur les dernières annonces du Gouvernement, le PLF 2019, le PLFSS 2019 et les derniers décrets publiés.

www.economie.gouv.fr +

BERNARD STALTER, MILITANT DE L'ÉQUILIBRE

En sa qualité de président de l'Union nationale des entreprises de coiffure (Unec), Bernard Stalter, également à la tête de l'APCMA*, a été élu cet automne président de la Confédération nationale de l'artisanat des métiers de service et de fabrication (Cnams). Il a appelé à « une gouvernance équilibrée » au profit de toutes les organisations professionnelles membres, « notamment pour accompagner celles à faibles effectifs ». Il juge « indispensable que la Cnams soit la locomotive capable d'amener l'ensemble de nos métiers à



jouer les premiers rôles dans le dialogue social et l'évolution de nos professions. »

Comme son prédécesseur Pierre Martin, artisan coiffeur, qui présidait

cette confédération depuis 2009, le nouveau président s'attachera à dispenser la « philosophie de la défense du commerce de proximité ».

Membre fondateur de l'Union des entreprises de proximité (U2P), la Cnams représente les intérêts de 54 % des entreprises inscrites au répertoire des métiers des CMA, soit près de 430 000 entreprises (et 1,8 million d'actifs, dont 1,1 million de salariés).

* Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat.

www.cnams.fr

RMC PRÉSENTE

LA GRANDE FINALE DU CONCOURS

-ÉDITION 2018-

LES MEILLEURS ARTISANS DE FRANCE

RMC
INFO TALK SPORT

VENEZ SOUTENIR ET ENCOURAGER

LES ARTISANS FINALISTES

LE VENDREDI 1^{ER} FÉVRIER 2019

AU PARIS EVENT CENTER

20 Avenue de la Porte de la Villette - 75019 Paris

OUVERT AU PUBLIC DE 9H À 21H

ASSISTEZ AU SHOW « RADIO BRUNET » DE RMC

PRÉSENTÉ PAR ÉRIC BRUNET EN DIRECT DE 12H À 14H

PLUS D'INFORMATIONS SUR RMC.FR

AVEC  worldskills
France

EN RÉGION

L'artisanat dans le Grand-Est se porte plutôt bien : de nouvelles entreprises, de nouveaux apprentis, des activités qui se développent... Des résultats positifs qui doivent être préservés et toujours accompagnés par les services des chambres de métiers. Zoom sur les chiffres de l'artisanat de notre région...



9 000

Personnes sont formées chaque année dans le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. Près de 350 formateurs sont à leur service.



800

Collaborateurs travaillent au sein du réseau des chambres de métiers. Tous sont engagés pour accompagner les artisans, au quotidien, dans le développement et la réussite de leur entreprise.



6 802

Porteurs de projets ont été accompagnés. Un suivi efficace et sécurisant puisqu'il porte à 76 % le taux de survie d'une entreprise à trois ans.



C'est le nombre d'entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers dans tout le Grand-Est. Un chiffre symbolique puisque les chambres de métiers visaient cet objectif de développement pour 2021 : il est atteint deux ans avant !



L'artisanat du Grand-Est



Liliane Lind, coiffeuse

MOSELLE



Jean-Louis Freyd, sculpteur sur bois

BAS-RHIN



Jean-Paul Daul, boulanger

ALSACE



Bernard Stalter, coiffeur

VOSGES



Christophe Richard, menuisier

HAUT-RHIN



Raphaël Kempf, boulanger



Christian Keller, peintre



500 000

C'est le nombre d'heures de formation continue qui ont été dispensées en 2017 auprès des artisans par leur chambre de métiers dans de nombreux domaines comme les ressources humaines, le numérique, la comptabilité, etc.

Des élus au service des artisans

Dans le Grand-Est, 9 chambres de métiers et de l'artisanat sont présentes dans chacun des départements. Elles sont dirigées par une équipe d'élus, tous artisans également, dont le rôle est de construire et de mener à bien une politique d'actions en faveur du développement des entreprises artisanales, que ce soit en matière de formation, de création, de performance ou de transmission. Leur rôle est également d'être le lien entre les artisans et l'institution, d'être à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs besoins afin d'y répondre au mieux en adaptant les programmes d'action.

Retour sur l'excellence artisanale du Grand-Est

La fin de l'année 2018 a été marquée par deux grands rendez-vous pour les métiers d'art du Grand-Est : le Salon international du patrimoine culturel qui s'est déroulé du 25 au 28 octobre au Carrousel du Louvre à Paris et Essences & Matières, installé au Palais du Gouvernement de Nancy, du 16 au 18 novembre. Deux belles réussites, deux événements qui ont permis à nos artisans de s'afficher de manière collective et d'aller à la rencontre de leur clientèle.



« Ces événements offrent une véritable vitrine de nos savoir-faire et de la haute technicité qu'ils requièrent... Et au-delà des métiers d'art, ce sont des opportunités remarquables pour mettre en avant l'artisanat, y sensibiliser le public, susciter des vocations... »,

Bernard Stalter, président de la CRMA Grand-Est.



Essences & Matières (1 à 4) 1. La thématique du jardin d'hiver était à l'honneur grâce à de nombreux partenaires. | 2. Le Palais du Gouvernement de Nancy offre un écrin prestigieux à la manifestation. | 3. Comme un showroom, la mise en scène permet au visiteur de se projeter. | 4. Plus de 5000 visiteurs ont découvert cette nouvelle édition nancéienne. **Salon International du Patrimoine Culturel (5 à 7)** | 5. Tout au long du Salon, les exposants ont pu rencontrer une clientèle bien précise, sensible à leurs savoir-faire, ceux de la restauration du patrimoine.. | 6. Victor Mangeol, facteur d'harmoniums vosgien, en pleine explication de son travail. | 7. Jean Rottner, président de la région Grand-Est, Bernard Stalter, président de la CRMA Grand-Est et Pierre Beck, ébéniste alsacien et exposant.

TAXE D'APPRENTISSAGE : **la collecte** est lancée !

Tous les ans, les chambres consulaires* s'associent pour collecter la taxe d'apprentissage. Une démarche nécessaire qui permet le financement de formations à caractère professionnel et technologique, dont l'apprentissage.



Ce prélèvement permet de contribuer à la formation des professionnels de demain. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées. Toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut est dans l'obligation de la payer.

Comment ?

En vous connectant sur le site dédié (cf en fin d'article), vous pouvez payer votre taxe via l'OCTA** Interconsulaire Grand-Est. Vous êtes ainsi assuré sur 3 aspects :

- la **facilitation de vos versements** dans le respect de la législation et avec le souci d'une grande proximité au travers de nos 8 points de collecte.
- le **respect de vos choix d'affectation** avec un système de traçabilité unique.
- la **certitude que les fonds** que



vous aurez versés retourneront dans vos territoires (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne).

Vous avez jusqu'au **28 février 2019** pour effectuer votre versement. Passé ce délai, le paiement de régularisation ne pourra se faire qu'auprès du service des Impôts avec une majoration de 100 %.

*(Agriculture, Métiers & Artisanat et Commerce & Industrie)

**OCTA : Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage

<https://www.grandest.cci.fr/taxe-dapprentissage> +

◀ La taxe d'apprentissage permet de financer la formation des professionnels de demain et doit être versée par toute entreprise employant au moins un salarié.

DÉVELOPPER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE CHEZ LES JEUNES...



Fin janvier, la CRMA Grand-Est signera avec EPA Grand-Est une convention visant à soutenir les différentes actions menées par cette association dont l'objectif est d'aider les jeunes à révéler leur potentiel entrepreneurial. « *Entreprendre Pour Apprendre* » accompagne les jeunes de 9 à 15 ans, dans le cadre scolaire ou à travers des programmes spécifiques. Ainsi, les jeunes apprennent et découvrent l'entreprise par la pratique : rencontrer des entrepreneurs locaux, imaginer une activité, créer une mini-entreprise, définir une stratégie commerciale ou construire un projet de A à Z... le tout encadré par des équipes enseignantes et des professionnels volontaires qui choisissent de devenir parrain ou marraine d'un projet. Une démarche innovante, concrète et prometteuse qui permet à la jeune génération de se projeter dans l'univers souvent trop abstrait du monde professionnel.



DEVENEZ PARRAIN/ MARRAINE !

Vous aimez votre métier, vous avez envie de partager votre histoire et votre parcours ? Devenez parrain ou marraine d'un programme de l'EPA Grand-Est.

MAGALIE MAUCOURT
mmaucourt@crma-grandest.fr
03 87 20 36 80

L'ARTISANAT DE DEMAIN

Une aide pour préparer l'avenir

Afin de rester compétitives, dans un contexte économique en profonde mutation, les entreprises artisanales doivent moderniser leur outil de travail, intégrer de nouvelles technologies de production, et optimiser leur consommation énergétique. Cette recherche de compétitivité ne doit pas se faire au détriment des valeurs fondamentales que sont la qualité de service, la proximité avec la clientèle et la flexibilité. La Région Grand-Est a donc décidé d'accompagner les entreprises artisanales en développement qui souhaitent s'inscrire dans une démarche globale d'amélioration de leurs performances afin d'améliorer leur compétitivité, en investissant sur au moins un des trois axes suivants :

- la modernisation de leur outil de production (parc machines, etc.);
- l'intégration de nouvelles technologies ou de nouvelles méthodes de production (automatisation, impression 3D, dématérialisation, design, équipement numérique, interface homme-machine, etc.);
- l'amélioration de l'efficacité énergétique (récupération de chaleur, etc.). Celle-ci doit se traduire par un saut thermique vers une catégorie de classement énergétique supérieure.

La Région Grand Est accompagnera les entreprises artisanales concernées à travers une « aide au conseil » et une « aide à l'investissement ». Ces deux aides régionales revêtent la forme d'une subvention afin de financer :

- un conseil extérieur et/ou un soutien aux dépenses dites numériques (études de faisabilité, conseil à l'entreprise, sites web, outils de gestion.

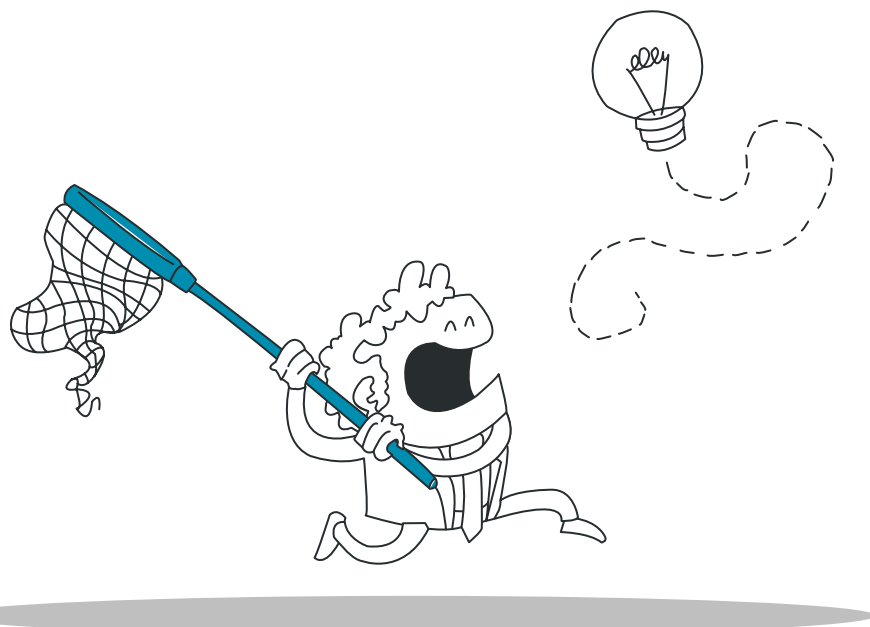
Plafonnée à 15 000 euros, la subvention est calculée sur la base de 50 % du coût des prestations du conseil extérieur.

- un projet d'investissement productif, matériel ou immatériel, en lien avec les trois axes présentés ci-dessus.

Plafonnée à 20 % ou à 30 %, avec un maximum de 50 000 euros, la subvention est calculée sur la base des investissements productifs matériels et immatériels éligibles, selon les règlements en vigueur.

Cette opération, qui a commencé en juin dernier, se terminera en mars 2019. Le formulaire de candidature est à télécharger à l'adresse suivante : <https://www.grandest.fr/appele-a-projet/appele-a-manifestation-dinteret-artisanat-de-demain>. Une fois complété, ce formulaire est à retourner par mail à : artisanatdedemain@grandest.fr. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne prendra contact avec l'entreprise afin de réaliser un prédiagnostic gratuit et constituera le dossier en cas d'éligibilité du projet.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne au 03 26 40 64 94 ou par mail (slanz@cm-marne.fr).



De l'art de passer le témoin

Le pôle entreprise de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne propose toute une gamme de services afin de faciliter la transmission des entreprises artisanales.

Enjeu majeur et nécessaire au maintien du tissu économique local, la transmission constitue une étape importante dans la vie d'un chef d'entreprise. Un chargé de développement économique vous aide à estimer le prix de votre entreprise, à organiser votre projet et à trouver le repreneur idéal pour vous assurer que la transmission se fasse dans des conditions optimales. Cet accompagnement comporte plusieurs étapes:

- La sensibilisation: un conseiller de la CMA vient vous rencontrer dans votre entreprise pour définir vos intentions;



- Le diagnostic: un audit global est réalisé afin d'évaluer le juste prix de votre entreprise;
- L'accompagnement: le pôle entreprise vous conseille et organise votre

rapprochement avec des repreneurs potentiels;

- La diffusion: une diffusion de votre annonce est lancée sur notre site internet dédié à la transmission et sur différents supports de communication. La CMA accompagne au quotidien des porteurs de projets, œuvrant ainsi à promouvoir la transmission et à trouver des repreneurs pour votre entreprise.

VOTRE CONTACT À LA CMA

Nicolas Sinoquet
03 26 40 64 94
nsinoquet@cm-marne.fr

COMMENT SE PORTE VOTRE ENTREPRISE ?

Le diagnostic d'approche globale de l'entreprise, mis en place par la CMA de la Marne, vous propose de faire un point rapide sur le fonctionnement de votre entreprise grâce à un outil permettant de passer en revue un certain nombre de points importants dans le quotidien d'une entreprise artisanale. Au cours d'un rendez-vous individuel, nous réalisons un check-up complet dans les domaines tels que l'organisation, la gestion administrative et financière, la commercialisation, les usages du numérique, les ressources humaines. L'objectif est d'identifier ce qui peut être amélioré et comment y parvenir.

Cet accompagnement se déroule en trois étapes:

- **LE DIAGNOSTIC D'APPROCHE GLOBALE:** un conseiller de la CMA vient vous rendre visite dans votre entreprise afin de recueillir un certain nombre d'informations et de documents nécessaires à la réalisation du check-up.
- **LA RESTITUTION:** le conseiller réalise une restitution des points forts/points faibles, il dévoile des axes d'amélioration et propose des moyens pour les mettre en place.
- **LE DIAGNOSTIC THÉMATIQUE:** en fonction des résultats du diagnostic, le conseiller pourra préconiser un diagnostic plus approfondi dans une thématique particulière et proposer un accompagnement approprié, afin d'améliorer la performance de l'entreprise. En somme, le diagnostic global de l'entreprise vous donne l'occasion de vous pencher sur l'état de santé de votre entreprise et de vous projeter vers l'avenir.

PÔLE ENTREPRISE DE LA CMA – Sébastien Lanz – 03 26 40 22 15 – slanz@cm-marne.fr

UNE DÉFINITION LARGE

Une affaire est considérée comme « secrète » lorsqu'elle est à la fois connue de peu de personnes, tout en ayant une valeur commerciale, et à condition qu'elle fasse l'objet d'attention particulière pour ne pas la divulguer.

DES EXCEPTIONS EXISTENT

Le secret tombe en cas de contrôle des autorités juridictionnelles ou administratives, si un accord international exige sa divulgation ou encore dans le cadre du droit d'alerte pour protéger l'intérêt général.

ACTION EN CAS D'ATTEINTE

L'entreprise qui s'estime victime de la divulgation de ses affaires a cinq ans pour engager une action en justice mais risque de se faire condamner en cas d'abus ou si elle n'a pas pris des précautions pour se protéger.

LECTURE RAPIDE

Secret des affaires : êtes-vous protégés ?

Le 30 juillet 2018¹, la France a voté une loi pour protéger les savoir-faire et les informations commerciales des entreprises (conformément à une directive européenne sur le sujet²). Qu'en est-il concrètement ? *Samorya Wilson*

Qu'entend-on par « secret des affaires » ?

En vertu de la nouvelle réglementation, est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant à trois critères cumulatifs : elle est connue de peu de personnes, elle a une valeur commerciale et elle fait l'objet d'attention particulière pour ne pas la divulguer. En pratique, la définition juridique³ est si large qu'elle devra être précisée par les juges. Dans le secteur artisanal, le « secret d'affaire » recouvre par exemple des savoir-faire et des informations commerciales de valeur que l'on entend garder confidentiels. Cela va des connaissances techniques aux données commerciales comme celles relatives aux clients et aux fournisseurs.

Exceptions à la protection du secret des affaires

La loi prévoit des exceptions à la confidentialité de certaines affaires. Ainsi, il n'est pas possible d'invoquer le secret lorsque son utilisation ou sa divulgation est requise ou autorisée par les traités ou accords internationaux, ou

dans le cadre des pouvoirs d'enquête et de contrôle des autorités juridictionnelles ou administratives (en cas de contrôle fiscal par exemple). De la même façon, lorsqu'il s'agit de révéler, afin de protéger l'intérêt général, une activité illégale ou un comportement répréhensible, c'est-à-dire l'exercice du droit d'alerte, la divulgation du secret reste licite. De plus, les représentants du personnel peuvent divulguer des informations confidentielles aux salariés dans l'exercice de leurs missions même s'ils sont tenus au secret professionnel par ailleurs.

Atteinte au secret des affaires

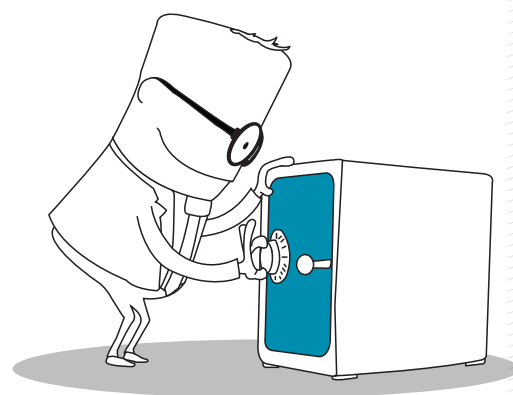
L'entreprise qui s'estime victime de la divulgation de ses affaires peut engager une action en justice dans les cinq ans à compter de la date des faits. La juridiction pourra ordonner des mesures préventives et d'urgence. Elle a également la faculté de condamner l'auteur de l'abus au paiement d'une somme forfaitaire, ou calculée en fonction des préjudices subis, ainsi que de prescrire l'affichage ou la publication de la condam-

nation en ligne. Toutefois, il convient de bien analyser la situation avant de saisir la justice ! En cas de procédure abusive ou si l'entreprise a manqué de vigilance dans la protection de ses secrets, elle risque d'être elle-même condamnée à une amende pouvant aller jusqu'à 20 % du montant de la demande de dommages-intérêts ou 60 000 € en l'absence de demande de dommages-intérêts.

1. La loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires.

2. Directive européenne du 8 juin 2016 (n° 2016/943/UE).

3. Nouvel article L 151-1 Code du commerce.





Employeurs, vous devez assurer la sécurité et la santé de vos salariés. Ainsi vous avez l'obligation de mettre en place un dispositif pour prodiguer des soins d'urgence et organiser des secours. *Samorya Wilson*

Premiers secours : parés à toute urgence

De quel matériel doit-on s'équiper ?

En principe, tous les lieux de travail doivent comporter du matériel de premiers secours adapté aux risques courus par les salariés en fonction de votre activité¹. Mais le contenu de la trousse de secours n'est pas défini. Il convient de consulter le médecin du travail afin d'identifier la liste des équipements requis (comme l'installation ou non d'un défibrillateur...). Généralement, la trousse de base renferme un antiseptique cutané, des compresses stériles, des pansements prédécoupés, des bandes extensibles, des ciseaux à bouts ronds, des gants à usage unique, une pommade pour brûlures... Le matériel d'urgence doit rester facilement accessible et connu de tous. N'oubliez pas de veiller à mettre en place une procédure de contrôle de ce matériel afin de pouvoir remplacer les produits périmés.

Y a-t-il une procédure à suivre ?

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous devez rédiger un protocole qui rappelle les conduites à tenir en cas d'urgence et les informations indispensables :

- le numéro des services de secours extérieurs (Samu, pompiers...);
- les noms et lieux de travail des STT (sauveteur secouriste au travail), si votre entreprise en possède;
- l'emplacement des équipements de secours...

Vous pouvez aussi établir la marche à suivre en cas d'incendie. Le protocole d'urgence doit être soumis au médecin et aux représentants du personnel. Bien entendu, il convient aussi d'informer vos salariés et de les sensibiliser régulièrement aux consignes de sécurité.

Les obligations varient-elles selon le type d'entreprise ?

Lorsque votre activité renferme des travaux dangereux, vous avez l'obligation de prévoir la présence d'un sauveteur-secouriste du travail (SST) dans chaque atelier où ces travaux sont réalisés². De la même façon, un secouriste doit être présent sur tous les chantiers qui rassemblent au moins 20 personnes pendant 15 jours ou plus pour effectuer des travaux dangereux. Tout salarié peut prétendre à ce rôle, sous réserve de suivre une formation STT validée par l'obtention d'un certificat. En revanche, les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers. Si vous manquez à cette obligation, l'inspecteur du travail peut vous mettre en demeure d'y remédier sous un mois. À défaut, vous risquez une amende de 10 000 €.

1. Article R 4224-14 du Code du travail.
2. Article R 4224-15 du Code du travail.

i Rapprochez-vous de votre chambre de métiers et de l'artisanat pour savoir si elle dispense des formations de SST : 0825 36 36 36 (appel gratuit) - annuairecma.artisanat.fr

Médiation entreprises-administrations : test lancé

Le dispositif de médiation visant à résoudre les différends entre, d'une part, les entreprises et, d'autre part, les administrations et les établissements publics de l'État, les collectivités territoriales et les organismes de Sécurité sociale (Urssaf, inspection du travail...), est entré en vigueur (décret 2018-919 du 26 octobre 2018). Cette expérimentation, valable jusqu'au 28 octobre 2021, a été prévue dans le cadre de la loi Essoc* et concerne trois secteurs économiques : construction, industrie manufacturière et information-communication. De plus, elle ne s'applique qu'aux entreprises et administrations dont le domicile ou le siège est situé en Centre-Val-de-Loire, Grand Est, Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce type de médiation s'ajoute à celles qui existent déjà.

La demande de médiation doit être adressée au médiateur des entreprises au moyen du formulaire de saisine figurant sur le site : www.mediateur-des-entreprises.fr.

* Loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance de trois ans prévue par la loi.

Comment transférer le siège social de votre entreprise ?

Quelle qu'en soit la raison, déménager votre activité ne peut se faire à la légère. Vous devrez respecter un certain nombre de formalités avant que la nouvelle adresse de votre société ne soit officiellement reconnue par vos partenaires et l'administration. *Samorya Wilson*

1. Préparer le transfert

Dès lors que l'adresse du siège figure dans les statuts de votre société (SARL, EURL, EIRL ou SASU), transférer son siège social se traduit nécessairement par une modification des statuts.

Dans une SARL, le déménagement peut être décidé par le gérant mais il devra faire ratifier sa décision par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales, lors d'une assemblée générale extraordinaire. Cependant, il faudra vérifier la procédure prévue par les statuts. Une fois la décision acceptée par tous, un procès-verbal doit être établi.

Pour les sociétés avec un associé unique, le déménagement du siège nécessite également un changement statutaire. Il convient aussi de formaliser la décision par écrit.

2. Accomplir les formalités

La prochaine étape consiste à publier un avis de modification dans

un journal d'annonces légales (JAL), dans un délai d'un mois. Si vous restez dans le même département, donc du ressort du même tribunal de commerce, il suffira de publier l'avis dans le JAL du lieu concerné.

En revanche, si le changement d'adresse entraîne une modification du tribunal de commerce compétent, un avis dans le JAL du lieu de départ et un second dans celui du lieu d'arrivée seront nécessaires. L'avis doit indiquer diverses informations (dénomination sociale, montant du capital social, numéro unique d'identification de l'entreprise...).

Après la publication de l'avis, un dossier de demande de déclaration de changement de siège social doit être envoyé au greffe ou au CFE (Centre de formalité des entreprises) compétent.

Le dossier doit comporter un certain nombre de documents : statuts à jour, justificatif de jouissance

des nouveaux locaux, avis paru dans le JAL...

i Renseignez-vous auprès du greffe ou du CFE pour connaître la liste complète des documents à fournir.

3. Effectuer des mises à jour

La modification du siège doit être déclarée auprès des diverses administrations, notamment le Fisc pour le calcul de la contribution foncière des entreprises (CFE).

En principe, l'administration est informée par le tribunal de commerce ou le CFE. Il ne faut pas non plus omettre de modifier l'adresse de l'entreprise sur tous les documents et supports utilisés, sans oublier de procéder à une redirection du courrier vers l'adresse du nouveau siège social.

i Le coût d'un transfert de siège social varie de 184,91 € dans le ressort du même tribunal à 251,05 € dans le ressort d'un autre tribunal.

Suppression des Tass depuis le 1^{er} janvier 2019

Depuis le 1^{er} janvier dernier, les tribunaux des affaires de Sécurité sociale (Tass) ont disparu, en vertu de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice. Ils passent dans le giron des Tribunaux de grande instance (TGI). Les décisions rendues par les Tass jusqu'en 2018 seront notifiées aux parties à l'instance, soit par le Tass, soit par le TGI et les recours encore en instance devant le Tass au 31 décembre 2018 seront automatiquement transférés au TGI. Pour les recours engagés en 2019, vous devrez adresser votre demande au pôle social du TGI. Le TGI compétent est celui situé dans le ressort de votre domicile.

Vous avez sans doute entendu parler du « phishing », anglicisme d'usage pour désigner l'« hameçonnage » (ou « filoutage »): des mails (ou sms) faussement officiels visant à soutirer vos données personnelles. Le « spear phishing », lui, va plus loin, en usurpant l'identité de vos contacts... Samira Hamiche

SPEAR PHISHING: HALTE AU PIÈGE



1. À LA PÊCHE AUX INFOS

Le phishing consiste le plus souvent à arnaquer financièrement des internautes peu familiers des usages du web, en récupérant des données bancaires ou de connexion (identifiant/mot de passe). Souvent, cela passe par un envoi massif de mails (spam). L'adresse mail du pirate imite celle d'une institution, un lien invite à remplir un formulaire semblable à celui d'une administration... Que l'utilisateur « piégé » remplit de ses données personnelles...

2. CONTACT DE CONFIANCE?

Le « spear phishing » est encore plus vicieux! L'arnaque passe par l'adresse mail d'un de vos contacts, dont la boîte a été piratée. L'expéditeur malveillant aura évidemment pris soin de repérer ses habitudes et contacts les plus proches pour être plus convaincant. Le message joue sur un sentiment d'urgence (« *Je me suis fait voler mon portable et ma carte bleue, je suis en déplacement et la banque ne répond pas! Tu peux m'envoyer ton code de CB par mail stp? »*). Autres arnaques devenues courantes: les cagnottes d'anniversaire, de mariage... Qui finissent dans la poche des pirates.

3. ET LES PROS?

Pour les pros, c'est encore plus insidieux: le pirate se fait passer pour un client, un fournisseur connu, pour vous inciter à ouvrir une pièce jointe corrompue ou un lien vers un site web malveillant. Il arrive ensuite à obtenir les droits d'administrateur d'un poste pour accéder à des infos confidentielles. Avant d'effacer ses traces...

CONSEIL ULTIME

En cas de doute sur un courrier électronique, signalez-le sur internet-signalement.gouv.fr puis supprimez-le de votre boîte mail. En cas de soupçon ou vol, appelez votre banque pour prévenir de la situation. Connectez-vous le plus rapidement possible sur vos sessions et comptes sensibles et changez vos mots de passe. Des policiers et gendarmes spécialisés peuvent vous conseiller via Info Escroqueries au 0805 805 817 (appel gratuit). N'hésitez pas à porter plainte.

4. SOYEZ INSTINCTIF

Un mail mal orthographié peut mettre la puce à l'oreille, de même que l'heure d'envoi, si vous connaissez bien l'expéditeur supposé. Un doute? Appelez votre contact! Dans tous les cas, il faut en parler au premier concerné...

- Mettez votre système à jour pour éviter les failles de sécurité.
- Méfiez-vous des extensions des pièces jointes qui paraissent douteuses (pif; com; bat; exe; vbs; lnk...)
- Utilisez un compte utilisateur plutôt qu'administrateur.
- Privilégiez les liens débutant par « https » et non « http ».
- Utilisez un antivirus ou un pare-feu.
- Utilisez le filtre anti-filoutage du navigateur internet et le filtre anti-spam.

LES RÈGLES
D'OR



www.capeb.fr - www.umb.ffbatiment.fr



Thierry Ducros,
président de l'UMB-FFB et chef
d'entreprise d'une menuiserie
de 25 personnes (Hérault)

« Le retrait du poste rénovation
des parois vitrées du CITE
entraînerait, sur les deux ans
à venir, la perte de près
de 40 000 emplois dans la filière
menuiserie extérieure. »⁷

MENUISIERS-AGENCEURS

ILS N'ONT PAS LES BOIS CROISÉS

On dénombre environ 40 000 entreprises de menuiserie du secteur du bâtiment en France, dont 15 000 sont menuisiers-agenceurs (d'un à cinq salariés pour plus de la moitié).

Le métier a dû se moderniser pour survivre mais manque de mains. Il doit en parallèle se battre pour rappeler sa forte valeur ajoutée et ne pas crouler sous les responsabilités administratives. *Sophie de Courtivron*

« **L**es menuisiers-agenceurs fabriquent et mettent en œuvre des cuisines, escaliers, portes, parquets, etc. La cuisine tient une place notable mais de plus en plus marginale car elle est concurrencée par les industriels », pose d'emblée Benoît Cauchard, ingénieur et responsable technique menuiserie intérieure et agencement à l'UMB-FFB¹. Face aux Ikea et compagnie, qui font du « modulaire standardisé » pour un client moins exigeant, le menuisier-agenceur fait de la qualité et du sur-mesure : ce n'est pas le même métier !

UN DÉFI À RELEVER : LA FORMATION

Les menuisiers-agenceurs ont dû prendre il y a quelques années le virage du numérique pour continuer à fabriquer de façon compétitive. « Il y a des unités de production modernes qui fabriquent en petites séries. Pour les entreprises qui n'avaient pas investi, la fabrication – du caisson au bouton de porte –, c'est fini », résume Jean-Marc Desmedt, président de l'UNA¹ Charpente-menuiserie-agencement à la Capeb. C'est aujourd'hui plus largement dans le bâtiment « que la France est l'un des derniers pays où les artisans fabriquent encore fenêtres, charpentes, agencements... », précise Benoît Cauchard. Et le secteur a besoin de personnel qualifié ! « Il y a une problématique de main-d'œuvre qualifiée chez 65 % de nos adhérents », constate Thierry Ducros, président de l'UMB-FFB. Avec une double exigence à satisfaire : « Il faut des gens aux commandes des machines numériques mais il y a un savoir-faire, au cœur du métier, à faire perdurer », insiste

Jean-Marc Desmedt, dont l'UNA est impliquée dans la rénovation des CAP.

ASSUMER ET SE DÉFENDRE

Les menuisiers-agenceurs portent beaucoup de responsabilités en plus de ce qui leur incombe déjà (prélèvement à la source...) : calcul long et compliqué de l'éco-contribution pour les déchets d'éléments d'ameublement ; vérification de la conformité des matériaux au feu dans les ouvrages qu'ils raccordent au bâtiment (assurance décennale que n'a pas la grande enseigne) ; « le bois rétif² très demandé alors qu'il est hors NF DTU⁴ », pointe Benoît Cauchard ; un risque incendie qui mobilise tout le secteur... « Au lieu de laisser la main aux produits manufacturés des industriels, nous avons créé des PV feu génériques, afin que les entreprises fabriquent toujours leurs produits. Nous nous battons aussi face au lobbying des autres matériaux ; le bois a une meilleure aptitude au feu que d'autres (pas d'explosion...) ! » Le secteur reste uni face aux menaces : évocation d'une REP⁵ bâtiment sans voir les efforts des filières, fin du CITE⁶ pour les portes, fenêtres⁷ et volets...

1. Union des métiers du bois de la Fédération française du bâtiment.

2. Union nationale artisanale.

3. Ayant subi un traitement thermique.

4. Norme Française - Document technique unifié : il prescrit les conditions d'exécution et de mise en œuvre (règles de l'art).

5. Responsabilité élargie du producteur ; les metteurs en marché doivent alors verser une éco-contribution à des éco-organismes (agréés par l'État) qui prennent en charge la gestion de leurs déchets.

6. Crédit d'impôt pour la transition énergétique.

7. Le ministère de la Transition écologique et solidaire semblait revenir sur l'exclusion des fenêtres du périmètre du CITE le 17 décembre dernier.

SELLIERS-GARNISSEURS

IMPOSSIBLE N'EST PAS SELLIER

Même s'il a évolué, le métier de sellier existe depuis des siècles et revêt la dénomination de sellier-garnisseur chez les Compagnons du Devoir. Diversifiée, ouverte aux marchés traditionnels comme à des secteurs innovants, son activité souffre toujours d'un manque de notoriété avéré. Les débouchés de ce métier très complet sont pourtant particulièrement variés.

Isabelle Flayeux



Maroussia Baro
responsable de l'Institut
des matériaux souples
des Compagnons du Devoir

« Pour pérenniser le métier de sellier-garnisseur et assurer la transmission, les entreprises doivent continuer à ouvrir leurs portes aux apprentis. »

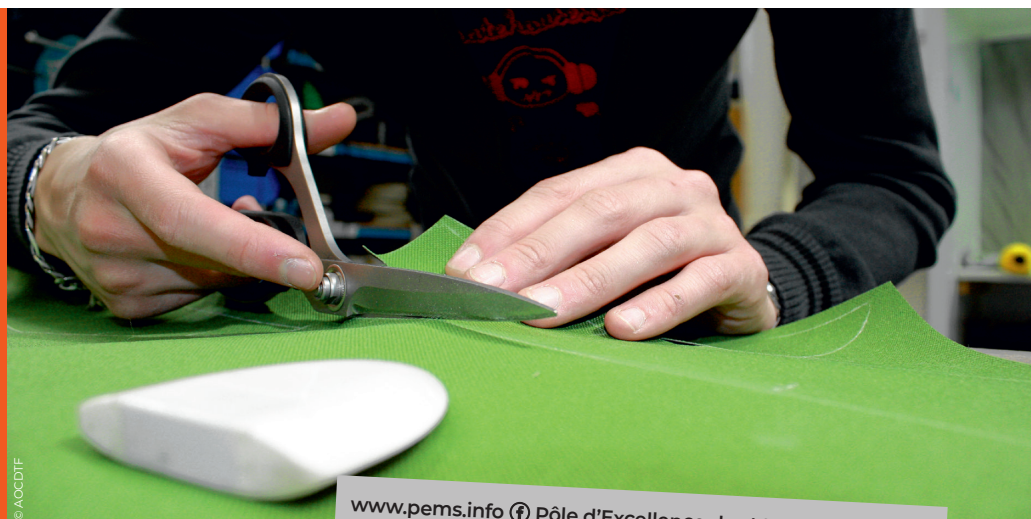
Au sein de la filière Matériaux souples*, l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF) prépare par la voie de l'apprentissage au métier de sellier-garnisseur qui, « *par la mise en œuvre des matériaux souples, intervient lorsque mobilité et confort se conjuguent avec esthétique* ». De sellier-harnacheur à sellier-garnisseur, le métier s'est transformé au gré des évolutions de la société et des modes de déplacement. « *Le sellier a toujours su s'adapter et saisir les opportunités. Au fil du temps, il a continué à travailler avec les mêmes techniques de transformation, d'assemblage et de connaissances de la matière, pour des marchés de plus en plus évolutifs et diversifiés* », note Maroussia Baro, responsable de l'Institut des matériaux souples. Les secteurs d'activités traditionnels des entreprises de sellerie générales sont l'automobile et la moto, le nautisme, l'aéronautique, les transports en commun (ferroviaire et routier), le médical, l'ameublement extérieur et celui des collectivités.

UNE OUVERTURE À L'INNOVATION

Formés à couper, modéliser en 3D, souder, perforer des matériaux comme le cuir, la toile enduite plastifiée et les textiles techniques, les selliers mettent aussi leur savoir-faire au service de marchés émergents

comme la protection solaire, le sport et les loisirs, le gonflable. En réponse aux besoins des entreprises du secteur porteur de l'architecture textile, le Pôle d'excellence des matériaux souples (PEMS) travaille actuellement avec d'autres acteurs à la création d'une filière dans ce domaine. « *Au cœur des innovations, les applications sont tellement variées que le métier manque de visibilité et par là même de fédération représentative* », constate Maroussia Baro. En France, douze établissements, dont deux CFA de l'AOCDTF à Lyon et Pantin, forment au métier artisanal de sellier. Même si les débouchés sont réels, notamment dans les bureaux d'études et le prototypage, compléter les gestes artisanaux par le numérique devient un passage obligé. « *J'apprends encore tous les jours à maîtriser la matière mais je veux me former sur les logiciels 3D pour me perfectionner. C'est l'avenir du sellier* », insiste Andréa Offredo. Sellier-garnisseur et responsable de l'atelier de Star Pack à Boissy-l'Aillerie (Val-d'Oise), la jeune femme Compagnon du Devoir fabrique des prototypes de sacs à dos, de la bagagerie et des protections en textile pour des pièces mécaniques d'avions et de fusées destinés à une clientèle internationale.

* La filière Matériaux souples regroupe quatre des trente métiers de l'AOCDTF : sellier-garnisseur, cordonnier-bottier, tapissier et maroquinier.



www.pems.info Pôle d'Excellence des Matériaux Souples



« Le vrai luxe, c'est d'avoir un artisan en face de soi qui vous écoute et réalise toutes vos envies, jusqu'aux plus extravagantes! »

DÉESSE DE LA MALLE

EPHTÉE – MALLETIER D'ART



© ALAIN CABOCHÉ

Ephtée: une consonance quasi mythologique pour cette marque girondine, en fait retranscription littérale des initiales de son créateur, le malletier d'art Franck Tressens. Sans surprise, le parcours de ce dernier s'apparente à une épopée, à un voyage initiatique qui l'a conduit à une réussite inespérée, surmontant chaque épreuve avec force et humilité.

Julie Clessienne

AU COMMENCEMENT ...

Des études par dépit, une carrière dans l'immobilier qui l'ennuie... Au milieu des années 80, à Toulouse, Franck Tressens trouve distraction dans les radios libres alors en plein boom. « *En charge d'une rubrique cinéma, je me retrouve, un jour, face à Philippe Noiret. Et je suis fasciné... par ses chaussures – des John Lobb. Très vite, j'en ai acquis une paire. En voulant les entretenir, je me suis aperçu qu'il n'existait pas de coffret de cirage sur le marché* », se remémore-t-il. Le petit garçon qui sommeillait en lui, « *qui fabriquait lui-même les jouets vus dans le catalogue de La Redoute* », sort de sa torpeur, persuadé qu'il tient peut-être un bon filon...

LES BALBUTIEMENTS

Franck Tressens se met à répertorier méthodiquement tout ce qui concerne les malles, les chaussures, l'élégance à la française... Il construit un premier coffret à cirage, d'autres suivent. Encouragé par son entourage et son déménagement à Bordeaux, il quitte son boulot et pose les jalons de ce qui deviendra « Ephtée ». « *Quand je me suis senti prêt, j'ai démarché les grandes marques de chaussures à Paris. Une de mes malles a notamment attiré l'attention de Façonnable, les commandes ont commencé à affluer.* » Seul, autodidacte, peu gestionnaire: le lancement se révélera aussi exaltant que chaotique pour celui « *qui ne savait pas encore fixer le prix juste* ».



ITINÉRAIRE

Aujourd'hui, Ephtée jouit d'une reconnaissance dans l'univers haut de gamme, surtout Outre-Atlantique. Positionné exclusivement sur le sur-mesure, Franck Tressens, épaulé d'une salariée en maroquinerie, Volcie, et d'une vingtaine de stagiaires à l'année, conçoit des malles et coffrets dont « *les seules limites sont celles du budget du client* ». Pas de stock en vue, « *tout est fait à la commande et adaptable. Ainsi, sur les 200 à 300 malles créées en vingt ans, aucune n'est identique.* » Il s'est aussi diversifié dans les accessoires en cuir. « *Les petites commandes font tourner les machines, les gros clients font tourner l'entreprise* », philosophe-t-il.

LE MONDE À SA PORTÉE

En termes de stratégie, Franck Tressens a appris, parfois à ses dépens, qu'il fallait communiquer avec discernement, « *dans notre cœur de cible* ». Si son passage dans l'émission *La Maison France 5* fut pour lui une belle marque de reconnaissance, l'artisan mise aussi énormément sur la toile: « *Nous avons le monde à portée de clic; c'est essentiel d'avoir un site qui tient la route, au moins traduit en anglais. Et d'y laisser transparaître l'esprit de l'entreprise, d'y montrer nos visages, de prouver qu'on incarne nos produits. Derrière chaque malle, il y a de vraies gens. C'est rassurant quand on s'adresse à une clientèle prestigieuse comme la nôtre!* »



© EPHTÉE



© EPHTÉE

UN STUDIO DANS UNE MALLE.

Plébiscité par des clients prestigieux comme Rolls-Royce, Baccarat ou Van Cleef & Arpels, Franck Tressens fait montre d'une polyvalence impressionnante pour créer des « *boîtes à complication* » qui regorgent d'inventivité. Travail du cuir, du bois, des métaux, électricité, peinture, finitions... Dans l'atelier, les heures s'égrainent mais ne se comptent pas. Preuve en est la fierté maison: une malle studio de 200 kg qui contient un lit deux places, un dressing et une coiffeuse et qui a nécessité le cuir de trois vaches pour être recouverte! « *Notre clientèle recherche des produits utiles et surprenants* », conclut-il.

www.ephtee.com EPHTÉE EphteeMalletier +

DATES CLÉS

1998

Lancement de l'entreprise. Franck Tressens est alors seul aux commandes... et le restera dix ans!

2008

Embauche de Volcie, autodidacte elle aussi, formée par Franck Tressens (il n'existe aucune formation de malletier!).

2011

Commande de Rolls-Royce d'une « *malle pique-nique* » qui permet à l'entreprise de rebondir dans une période difficile.

2013

Première obtention du label Entreprise du patrimoine vivant (EPV), « *rassurant pour notre clientèle haut de gamme* ».

2017

Création de la malle studio, qui interpelle à chaque fois qu'elle est exposée.



EXPRESSION D'UN TERROIR

© THOMAS FREY

Chaque territoire est fort d'une âme et d'un patrimoine qui lui sont propres. S'inscrire dans les traditions, perpétuer les savoir-faire, c'est l'hommage de ces trois artisans à leur région. Marjolaine Biagi



ET SI VOUS DEVENIEZ EPV ?

Vous êtes détenteur d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral ?

Le label EPV (Entreprise du patrimoine vivant) récompense

l'excellence à la française en distinguant les entreprises de toutes tailles et tous secteurs qui conjuguent fabrication à très haute valeur ajoutée, passion et innovation.

Depuis mi-2018, les candidatures se font au format numérique uniquement. Vous défendez le patrimoine manufacturier français ? Faites-le savoir.

Postulez sur www.patrimoine-vivant.com

**> Un label de l'État français
> La candidature.**

VICTOR WALTER - POËLIER

UN REGARD EN ARRIÈRE, UN PAS EN AVANT

Les « Kachelöfen » ? Une institution en Alsace ! « Ces poêles en faïence, pièces maîtresses d'une salle, diffusent une chaleur de confort », décrit Victor Walter. À seulement 27 ans, cet artisan passionné, élu Jeune Talent par sa Région en 2015, est à la tête de sa propre entreprise. « J'ai d'abord été apprenti, puis salarié, à l'atelier Spenlehauer-Spiess d'Oltingue. J'en ai repris les rênes en septembre 2017. J'aime travailler la terre avec mes mains et perpétuer un savoir-faire. » Victor restaure, entretient et crée des poêles de masse à partir de briques réfractaires artisanales scellées à l'argile, en respectant les règles de ce métier aussi traditionnel que rare. Il emploie une céramiste, ce qui lui permet de tirer son épingle dans le grand jeu de la concurrence.

« Les clients personnalisent leurs carreaux, la créativité est sans limite. Nous sommes des constructeurs de A à Z. » Le jeune patron fait souffler un vent de modernité sur son activité. Il a ainsi imaginé de nouvelles matrices dans des matières différentes afin que le montage soit plus simple et plus parfait. Pour apposer sa marque, il a investi de nouveaux locaux à Zaessingue (Haut-Rhin), et rebaptisé l'atelier de son nom. Le travail ne manque pas, d'autant qu'avec la prise de conscience écologique, les poêles, peu énergivores, ont la cote. Et que la présence chaque année de Victor au prestigieux Salon international du patrimoine culturel à Paris ne passe pas inaperçue.

www.poeledetradition.com Poêles en faïence de tradition

DOMINIQUE KAY-MOUAT - POTIÈRE PIGNON SUR RUE DEPUIS 1842

Depuis 1842, la Poterie du Mesnil de Bavent, située entre Caen et Cabourg (Calvados), réalise des épis de faitage et des accessoires de toiture. Il n'est pas rare que l'entreprise, labellisée EPV*, soit sollicitée pour rénover des pièces qu'elle a elle-même créées. « *Tout est fabriqué sur place et personnalisé*, indique Dominique Kay-Mouat, patronne depuis 27 ans. *Nous sommes sollicités par des mairies, des architectes, des particuliers...* »

Douze mains – l'entreprise compte six personnes – ne sont pas de trop pour honorer les commandes, passées dans le monde entier : États-Unis, Mexique, Japon... Le savoir-faire normand s'exporte, et s'exporte bien. Catalogue en vogue depuis plus de 170 ans, vaste choix de modèles, savoir-faire traditionnel, réponse au besoin actuel « d'authenticité »... : la Poterie du Mesnil a des arguments de poids. Qui ne suffisent pourtant pas toujours... « *La clientèle potentielle peut être rebutée par les coûts ou les délais. Il faut qu'elle prenne conscience du travail de l'artisan* », scande Dominique. L'entreprise organise ainsi des visites guidées à destination du grand public et des scolaires.

À cela s'ajoutent des ateliers d'estampage et des initiations au tournage – très prisés –, un Village de la poterie réunissant un panel d'artisans d'art et une galerie d'exposition. De quoi, peut-être, susciter des vocations pour un art incontournable en Normandie.

* Entreprise du patrimoine vivant (lire page précédente).

www.poterie-bavent.com LA POTERIE DU MESNIL DE BAVENT



DR

CHRISTINE CERISE - SANTONNIÈRE UN PEU DE SAVOIE CHEZ SOI

Montagnard, skieur, Annécien, chasseur alpin, sonneur de cor des Alpes... : chaque année, la petite boutique de Christine Cerise – Le Santon Savoyard à Chavanod (Haute-Savoie) – s'enrichit de nouveaux santons issus du folklore local. Des personnages qui s'arrachent dans les Pays de Savoie, où Christine est la seule santonnière. La qualité des

pièces, le respect des couleurs traditionnelles des costumes y est pour beaucoup. « *Créer un santon d'argile, à partir duquel je réalise un moule servant à la reproduction en petite série, peut prendre de trois jours à une semaine.* » Chaque figurine est peinte à la main. « *Je propose aussi des santons habillés, dont je confectionne les tenues : chemises, pantalons, jupes, châles...* » Et Christine crée elle-même les accessoires en bois : luges, bancs, skis...

La Maître artisan d'art a plusieurs cordes à son arc. Elle réalise sur commande des santons personnalisés pour des départs en retraite ou des anniversaires. « *De janvier à juin, je produis. La vente démarre en été, boostée par les événements qui jalonnent l'année : expositions, Salons, fêtes d'automne, marchés de Noël d'Alsace, etc.* »

Les acheteurs sont tout autant des touristes – Français, Belges, Italiens... – que des collectionneurs. Christine, qui a créé son entreprise il y a 32 ans, n'arrive pas, malgré tout, à se verser de salaire. Pas de quoi ébranler sa passion et son plaisir à appartenir, à sa façon, au patrimoine savoyard.



www.le-santon-savoyard.fr

JEAN-LUC CHABANNE

« LE CONCOURS MOF, C'EST LA ROUTE 66 DE L'EXCELLENCE »

Alors que les épreuves du 26^e concours d'Un des Meilleurs Ouvriers de France touchent à leur fin, Jean-Luc Chabanne, secrétaire général du Coet-Mof*, nous livre sa vision de ce titre prestigieux. Ce qu'il implique et ce vers quoi il tend, face aux mutations sociétales et aux usages du numérique. *Propos recueillis par Julie Clessienne*

QUI SONT LES PRÉTENDANTS AU TITRE DE « MOF » ?

Ce concours s'adresse à des personnes déjà expérimentées, en moyenne de 35-38 ans, qui ont des vies professionnelle et familiale bien remplies. Ce sont de vrais acteurs économiques qui investissent beaucoup de leur temps personnel pour préparer leurs épreuves. Ce concours peut jalonner un parcours professionnel ; il permet aux candidats de savoir où ils en sont après quelques années d'activités et de pratique.

DES CANDIDATS ISSUS DE 170 MÉTIERS CONCOURAIENT CETTE ANNÉE, AUSSI BIEN DES ARTISANS QUE DES EMPLOYÉS DE LA GRANDE DISTRIBUTION, DE GRANDES INDUSTRIES ... UNE CONTRADICTION ?

Il faut redonner de la valeur à l'ouvrier, au maître d'ouvrage, exporter nos savoir-faire. L'artisanat devrait être à l'origine de ce processus mais il est bloqué par les seuils qui opposent continuellement TPME, ETI et grandes entreprises. De l'espace pour évoluer, nous en avons, à condition de voir grand ! Je ne suis pas contre l'idée qu'on ait de grandes entreprises artisanales. Nous avons besoin de l'ensemble de la filière, de tous ses maillons, c'est pourquoi, dans le concours, nous mettons en avant aussi bien les « très petits » que les « très grands ».

AVEC UN MESSAGE À FAIRE PASSER À LA JEUNESSE ?

Il faut prendre conscience du fait que nos métiers ne sont pas sexy pour nos jeunes. Certes, être caissière, c'est ennuyeux mais l'écosystème est plus favorable (souplesse des horaires, comité d'entreprise...). Nous devons faire face à cette réalité à l'heure où l'on ne trouve plus de repreneurs pour nos entreprises. Les jeunes représentent l'avenir, ils ont le droit d'avoir leurs propres idées, d'imaginer une nouvelle façon de travailler demain.

D'OÙ L'INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE DANS CERTAINES ÉPREUVES ?

Aujourd'hui, grâce à Internet, n'importe quel quidam sur cette planète peut se mettre en scène et vendre un produit. Nous sommes dans une période de rupture où tout va très vite. Rappelez-vous que ce ne sont pas les fabricants de bougies qui ont inventé l'ampoule ! Les épreuves du concours doivent, de ce fait, elles aussi évoluer, intégrer les nouveaux procédés de fabrication comme l'impression 3D. Nous ne pouvons plus demander aux candidats de passer exactement les mêmes épreuves que leurs arrière-grands-parents !

* Comité d'organisation des épreuves du travail, association 1901 sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale.

www.meilleursouvriersdefrance.org
 Coet-MOF



SON PARCOURS

1980-1987

Tour de France avec les Compagnons du Devoir, de la mécanique agricole à l'ingénierie automobile.

2005-2012

Directeur commercial et marketing, Défi-Méca et CMEC.

1987-1998

Chargé d'affaires puis responsable d'agence, Groupe Rouby.

2012-2016

Directeur commercial, marketing et communication externe des Compagnons du Devoir.

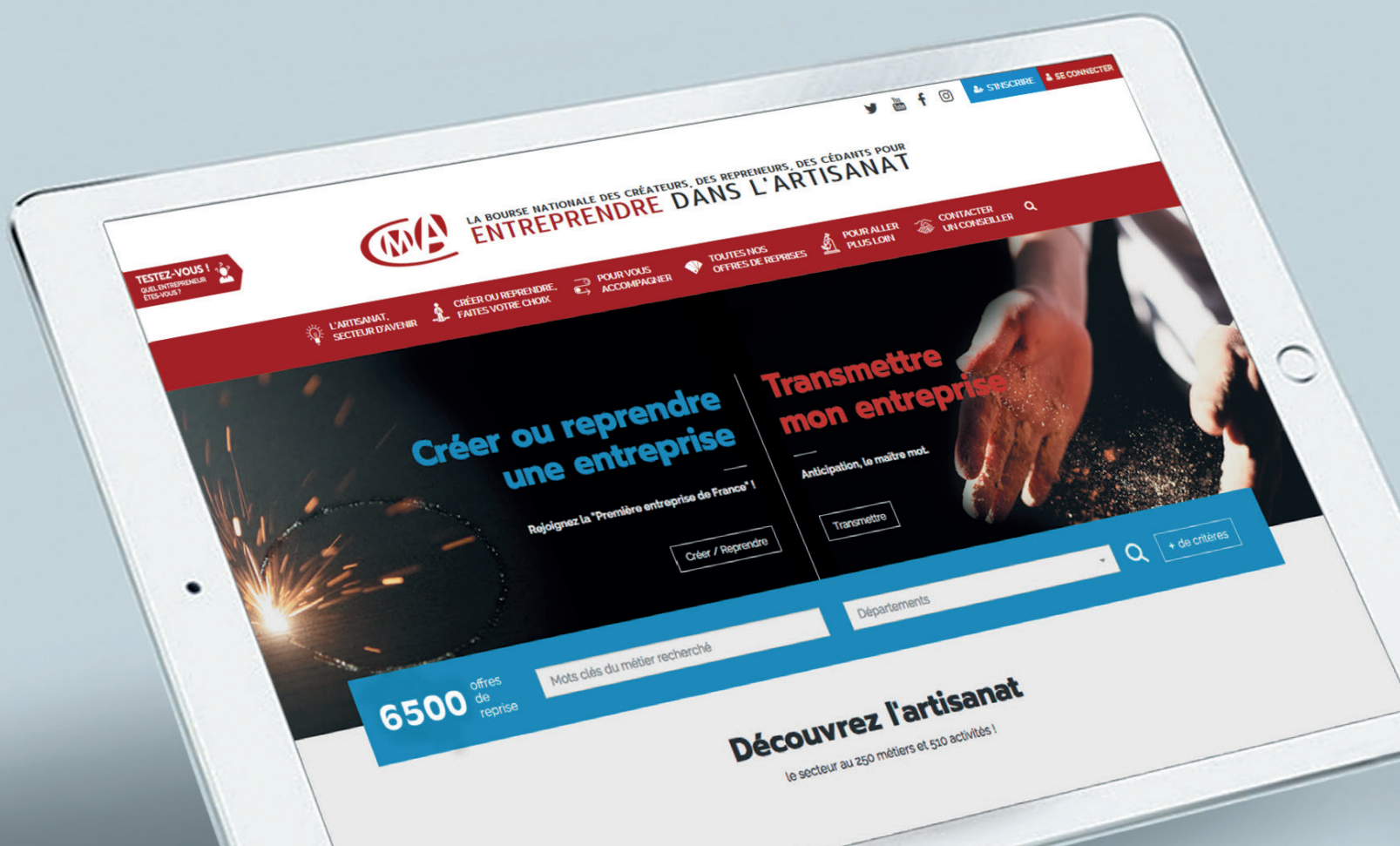
1999-2005

Directeur commercial et marketing des Compagnons du Devoir.

2016

Devient secrétaire général du Coet-Mof.

Vous cherchez à créer, à reprendre ou à céder **une activité ?**



Bénéficiez de l'expertise et de l'accompagnement de votre CMA sur :

entreprendre.artisanat.fr



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PEUGEOT PROFESSIONNEL VOS BESOINS SONT UNIQUES NOS SOLUTIONS AUSSI



PEUGEOT REIMS - Cité de l'Automobile, ZAC Croix Blandin - 2-4 rue Léna Bernstein - Reims - Tél. 03 26 77 31 31 - peugeot-reims.fr

ABC PEUGEOT CHARLEVILLE - 23 route de Warnecourt - Prix-lès-Mézières - Tél. 03 24 37 37 45 - peugeot-charleville.fr

ABC PEUGEOT SEDAN - 6 avenue du Général-de-Gaulle - Sedan - Tél. 03 24 27 13 25 - peugeot-sedan.fr

ABC PEUGEOT HIRSON - 1 Parc de l'Épinette - Hirson - Tél. 03 23 58 20 22 - peugeot-hirson.fr